



Poses de panneaux votaique

Par **cslsr**, le **17/11/2009** à **12:18**

Bonjour,

j'ai signé un contrat le 30 octobre avec la société planet avenue pour mettre 16 panneaux votaique sur mon toit, après le passage d'un metteur il s'est avéré que nous ne pouvions en mettre que 10. Un nouveau contrat est fait le 12 novembre pour 10 panneaux, nous ignorons à nouveau mais suite à divers témoignages nous préférons nous rétracter. La société, dès le 13 nov nous envoie un courrier avec AR. La société nous recontacte en nous disant qu'il est trop tard étant donné que la commande a été faite le 30 octobre. En consultant à nouveau le 2ème bulletin de commande je m'aperçois que la date en haut du bulletin est celle du 12 nov mais en bas elle est du 30 octobre.

ma question est donc de savoir si la société avait le droit de mettre deux dates sur un bulletin de commande ? Et si je peux me rétracter sans frais ?

Merci de votre aide cordialement.

Mme Bellanger